

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport de présentation
sur l'assainissement –
Exercice 2009**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 juillet 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 juillet 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} juillet deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 10 D 00, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 D 01-02-03-04)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Etaient absents :

Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

* Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h53, au cours de l'examen du dossier 10 D 15

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel sur l'assainissement est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Ce document a pour but d'informer les élus et les usagers sur la gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif au sein de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Il ressort du rapport annuel 2009 sur l'assainissement que le renouvellement des canalisations se poursuit afin de maintenir la qualité et la valeur du patrimoine.

Cet effort est permis par la technique de gainage des canalisations moins coûteuse et moins gênante que des travaux en tranchée. Cependant, il apparaît parfois nécessaire de remplacer les réseaux de façon traditionnelle, comme cela a été fait rue des Bons Enfants et rue Schnapper en 2009.

En termes de grosse réalisation, il convient de signaler l'intégration des eaux pluviales de la partie urbaine de la RN 13 dans le réseau communal lors des travaux de réfection de la voie.

Enfin, malgré une baisse de recette due à une diminution de la consommation d'eau potable, le service poursuit la réhabilitation nécessaire du patrimoine.

Une dernière partie aborde le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Celui-ci a été mis en place en 2008 et a permis le diagnostic de 122 installations autonomes. Aucun dispositif n'étant aux normes, les réhabilitations seront suivies par le service.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

PREND ACTE du rapport annuel 2009 sur l'assainissement.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines



DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX

RAPPORT DE PRÉSENTATION

SUR L'ASSAINISSEMENT

2009

SOMMAIRE

I.	Service public de l'assainissement collectif	4
I.1.	Les caractéristiques techniques du service :	4
I.1.1.	<i>Le territoire desservi</i>	4
I.1.2.	<i>Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés</i>	7
I.1.3.	<i>Les usagers non domestiques</i>	7
I.1.3.1.	Usagers publics	7
I.1.3.2.	Industriels et assimilés	7
I.1.4.	<i>L'évaluation des charges</i>	8
I.1.5.	<i>Le réseau de collecte</i>	8
I.1.5.1.	Nature des effluents	8
I.1.5.2.	Formes et matériaux des collecteurs	8
I.1.5.3.	Linéaire du réseau	8
I.1.5.4.	Les grilles et avaloirs	9
I.1.5.5.	Les postes de refoulement	9
I.1.5.6.	Les déversoirs d'orage	9
I.1.5.7.	Bassin de rétention	10
I.1.6.	<i>Mode de gestion du service</i>	10
I.1.6.1.	Le curage et l'entretien	10
I.1.6.2.	Les travaux en tranchée	10
I.1.6.3.	Les travaux sans tranchée	11
I.1.6.4.	L'entretien des postes de refoulement	11
I.2.	La tarification et les recettes de service	11
I.2.1.	<i>Les modalités de tarification</i>	11
I.2.1.1.	Les modalités de tarification	11
I.2.1.2.	Les modalités d'évolution et de révision	11
I.2.2.	<i>Les éléments relatifs au prix du mètre cube</i>	12
I.2.3.	<i>La facture d'eau</i>	13
I.2.4.	<i>Les autres recettes d'exploitation</i>	13
I.2.4.1.	Participation pour raccordement à l'égout (PRE)	13
I.2.4.2.	Contrôle de bon raccordement	14
I.3.	Les indicateurs de performance	14
I.3.1.	<i>Le taux de desserte des réseaux de collecte</i>	14
I.3.2.	<i>Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte</i>	14
I.3.3.	<i>Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration</i>	15
I.3.3.1.	Conformité de la collecte des effluents	15
I.3.3.1.1.	Etendu du réseau	15
I.3.3.1.2.	Déversement de temps sec	15
I.3.3.1.3.	Fuite et apport d'eaux claires parasites	15
I.3.3.2.	Conformité des équipements d'épuration	15
I.3.3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	16
I.3.3.4.	Évolution du taux de dépollution	16
I.3.4.	<i>Le taux de boues évacuées de façon conforme</i>	16
I.3.5.	<i>Le taux de débordement des effluents chez les usagers</i>	16
I.3.6.	<i>Le nombre de points du réseau avec interventions fréquentes</i>	16
I.3.7.	<i>Le taux moyen de renouvellement des réseaux</i>	16
I.3.8.	<i>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau</i>	17

I.3.9.	<i>Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux</i>	17
I.3.10.	<i>Durée d'extinction de la dette</i>	17
I.3.11.	<i>Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</i>	17
I.3.12.	<i>La gestion des réclamations</i>	17
I.4.	Le financement des investissements	18
I.4.1.	<i>Les travaux engagés pendant l'exercice</i>	18
I.4.2.	<i>L'état de la dette au 31 décembre 2009</i>	18
I.4.3.	<i>Les projets et les travaux</i>	19
I.4.4.	<i>Le programme pluriannuel de travaux</i>	19
I.5.	Les actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	19
II.	Le service public de l'assainissement non collectif	19
II.1.	Les caractéristiques techniques du service	19
II.1.1.	<i>Le nombre d'habitants desservis</i>	19
II.1.1.1.	Le zonage	19
II.1.1.2.	L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service et périmètre 20	
II.1.2.	<i>L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</i>	20
II.2.	La tarification et les recettes du service	21
II.2.1.	<i>La tarification</i>	21
II.2.1.1.	Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation	21
II.2.1.2.	Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien	21
II.2.2.	<i>Les recettes d'exploitation</i>	21
II.3.	Indicateur de performance : le taux de conformité des installations.....	21
II.4.	Le financement des investissements	21
ANNEXE 1	22
ANNEXE 2 - ZONAGE	27
ANNEXE 3	28

La loi du 2 février 1995 et son nouveau décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 (JO du 4 mai 2007) fixent les caractéristiques et les indicateurs à renseigner dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Cette obligation d'information a pour principal objectif une transparence réelle dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement vis-à-vis des élus et, surtout, vis-à-vis des usagers. Cette information doit, de plus, contribuer à faire progresser la qualité des services rendus aux usagers et ses performances.

I. Service public de l'assainissement collectif

I.1. Les caractéristiques techniques du service :

I.1.1. Le territoire desservi

La commune de Saint-Germain-en-Laye est assainie par un réseau communal majoritairement de type unitaire. L'assainissement collectif concerne plusieurs zones de collecte, dont la principale est l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye.

Cette zone de collecte principale est raccordée au réseau du Syndicat Intercommunal de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.G.) qui dirige, via le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S), les eaux usées vers l'émissaire interdépartemental Sèvres-Achères du S.I.A.A.P pour traitement à l'usine d'épuration Seine-Aval.

D'autres zones de collecte sont raccordées, soit directement à l'usine d'épuration Seine-Aval, soit aux réseaux des communes voisines.

Ainsi, la compétence de la collectivité s'exerce directement sur la collecte. Le traitement des eaux est majoritairement assuré par le S.I.A.A.P.

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye comprend en outre 3.526 hectares de forêt dans laquelle certaines habitations sont assainies selon le mode autonome.

Le réseau communal collectif concerne :

- La partie urbanisée de l'agglomération de Saint-Germain ;
- Le quartier du Château du Val ;
- Le stade municipal, le Camp des Loges, la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur et la Fête des Loges ;
- La Cité Fromainville ;
- Le pavillon d'Herblay et le pavillon d'Artois ;
- Le Golf de Saint Germain ;
- Le camp militaire de Maisons-Laffitte ;

Les effluents de l'agglomération se rejettent dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARG). Il est constitué de grands collecteurs. Sur le territoire communal, on distingue 5 émissaires dans lesquels le réseau communal se déverse :

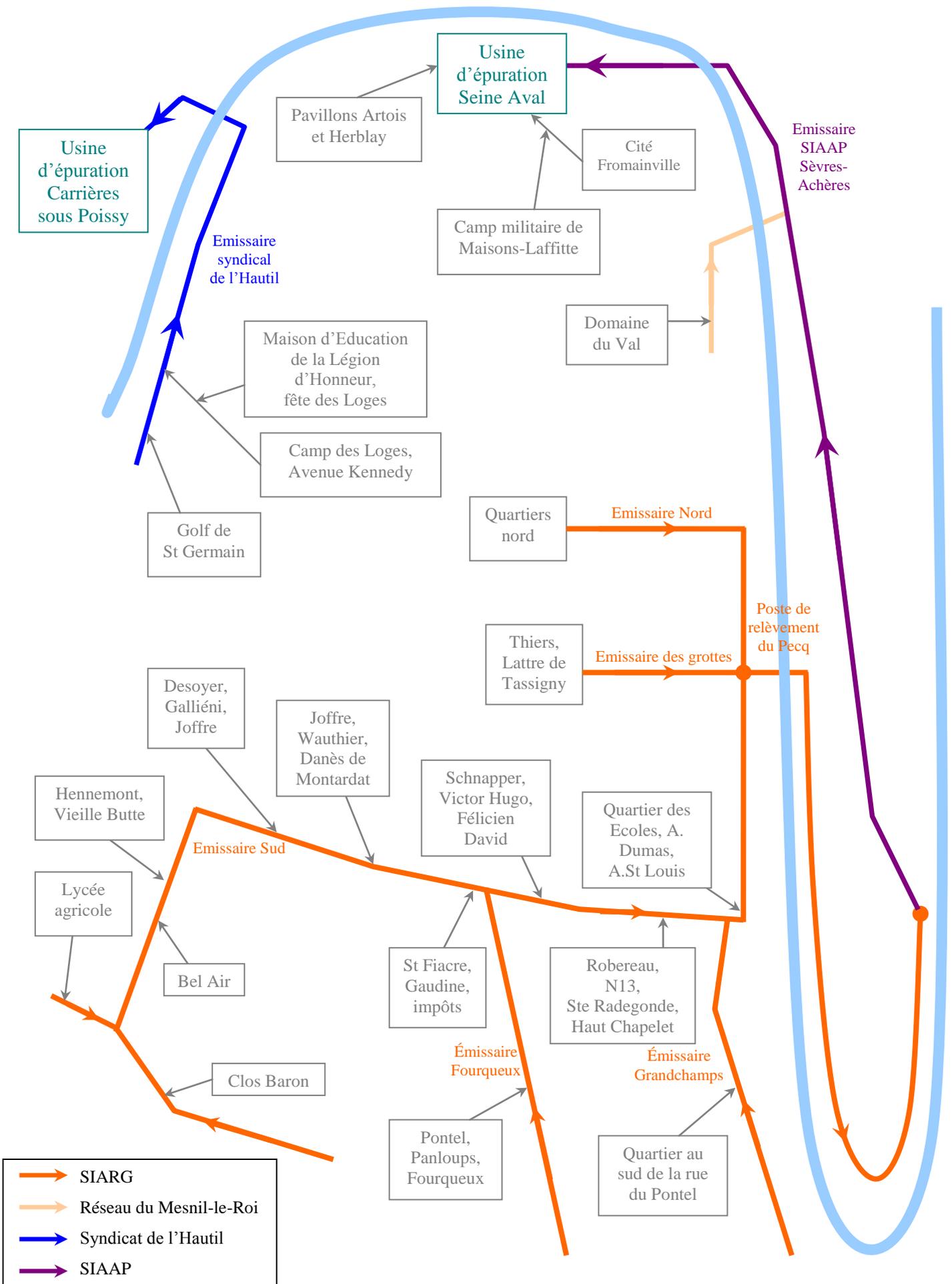
- Émissaire Nord (galerie 2x2 m) à l'aval de l'étoile des Neuf Routes, en limite communale avec le Pecq. Il reçoit l'ensemble des quartiers Nord et le quartier Turgot.
- Émissaire des Grottes (Ø1000) situé avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, en bas de la rampe des Grottes et draine le quartier de la rue Thiers.
- Émissaire Sud (divers diamètres) qui traverse la commune de part en part, commence de la rue du Clos Baron, suit la rue Saint-Léger, arrive rue Schnapper et continue sur le territoire du Pecq. Il reprend différents bassins, notamment ceux à proximité du ru de Buzot. En amont, il reçoit une antenne syndicale venant du chemin des Plâtrières, qui collecte le hameau de Montaigu et le lycée agricole.
- Émissaire de Fourqueux (T130) situé sous la rue de Fourqueux et rejoint l'émissaire Sud au niveau de la place de la Fontaine Sainte-Catherine. Il récupère les eaux du quartier de la rue des noisetiers.
- Émissaire de Grandchamps (Ø600 et Ø800), rue du Professeur Roux. Il draine le quartier de la rue du Pontel.

Les effluents de la cité Fromainville, des pavillons d'Herblay et d'Artois, du quartier militaire de Maisons-Laffitte se déversent dans le réseau du S.I.A.A.P.

Les effluents du quartier du château du Val se déversent dans le réseau du Mesnil-le-Roi.

Le traitement des eaux ainsi collectées est réalisé à la station d'épuration Seine Aval.

D'autre part, les effluents des quartiers du camp des Loges, de la maison de la Légion d'Honneur et du golf de Saint-Germain se déversent dans le réseau du syndicat d'assainissement de l'Hautil. Ces effluents sont traités dans l'usine d'épuration de Carrières-sous-Poissy.



1.1.2. Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

Il s'agit du nombre de personnes qui sont domiciliées dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou elle peut être raccordée.

	2008	2009
Population (entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2009)	43 015	43 207
Nombre d'abonné à l'assainissement	5080	5 154
Taux de raccordement	87%*	Non connu
Volume assaini annuel (calculé)	2 437 774 m ³	2 431 347 m ³

*Source : étude diagnostic de janvier 2001

Remarque :

- En 2009, deux immeubles d'habitation possédant une fosse septique ont été détectés.
- Le projet de desserte en assainissement collectif du site de la Ferme de la Jonction à été reporté à une date ultérieure. Il a été demandé au propriétaire une mise en conformité du dispositif actuel. Les usagers concernés restent donc en assainissement non collectif.

1.1.3. Les usagers non domestiques

1.1.3.1. Usagers publics

	2008	2009
Bâtiments communaux	91 892** m ³	193 242 m ³
Etablissements scolaires (écoles + crèches)	20 469* m ³	25 919 m ³
Total (d'après consommation)	112 361 m ³	219 161 m ³
Equivalents habitants (base : 150 litres/jour/habitant)	2 052 EH	4 003 EH

Ces chiffres sont basés sur la consommation d'eau potable.

*Ecoles uniquement

**En 2008, la consommation des bouches de lavage n'a pas été prise en compte.

1.1.3.2. Industriels et assimilés

	2008	2009
Industriels raccordés avec prétraitement	2 connus	2 connus
Industriels raccordés sans prétraitement	Non connu	Non connu
Industries faisant l'objet d'arrêté / d'autorisation	2 connus	2 connus
Volume rejeté total	322 161 m ³	300 348 m ³
Equivalents habitants (base : 150 litres/jour/habitant)	5 884 EH	5 486 EH

Ces chiffres sont basés sur la consommation d'eau potable.

Remarque : La Ville se base sur les mêmes caractéristiques des rejets que ceux imposés par la DDASS.

Type d'établissement	Nombre*	Nombre d'autorisation de déversement	Nombre d'équipement d'assainissement connu
Restaurant / café	103	2	2
Garage / Station service	16	0	Huiles reprises par prestataire privé

<i>Type d'établissement</i>	<i>Nombre*</i>	<i>Nombre d'autorisation de déversement</i>	<i>Nombre d'équipement d'assainissement connu</i>
Boucherie / Charcuterie / Traiteur	21	0	0
Pressing	10	0	0
Imprimeur de labeur (offset)	1	0	0
Blanchisserie industrielle	1	1	1
Centre hospitalier / Clinique	2	0	1
Piscine privée	Non répertoriée	2	-

* Nombre issu de la base de données de la Ville, du recensement effectué lors du diagnostic assainissement de 2001 réalisé par Safege, et de la base de données de la Chambre des métiers.

1.1.4. L'évaluation des charges

La Ville n'est pas équipée de prise de mesure de charge de pollution de ces effluents collectés.

1.1.5. Le réseau de collecte

1.1.5.1. Nature des effluents

Le réseau est unitaire ; seules quelques zones proches du ru de Buzot sont en réseau séparatif.

1.1.5.2. Formes et matériaux des collecteurs

Le réseau d'assainissement de l'agglomération est ancien dans l'ensemble. Les phases de réalisation des travaux ont été les suivantes :

- Les principaux collecteurs du Centre Ville de 1860 à 1925 (souvent de type galerie empierrée).
- Les collecteurs de la rue Franklin et des quartiers résidentiels (appelés « Réserve Péreire ») de 1925 à 1939.
- Les collecteurs de la vallée du ru de Buzot : depuis 1947.

Les principaux ouvrages de la partie Nord de l'agglomération sont constitués par des ovoïdes en maçonnerie. Leur taille varie entre 1,30 mètres et 1,60 mètres de hauteur pour une largeur comprise entre 0,75 à 1 mètre de large.

Tous les autres éléments du réseau sont constitués par des canalisations pour la plupart en grès dans le Centre Ville (Ø400 et Ø300), et en béton armé dans les autres quartiers (Ø300 à Ø600).

1.1.5.3. Linéaire du réseau

<i>Diamètre (mm)</i>	<i>Longueur de canalisation (m)</i>	<i>Proportion</i>
100	630	1,01
150	400	0,64

<i>Diamètre (mm)</i>	<i>Longueur de canalisation (m)</i>	<i>Proportion</i>
200	1 072	1,72
250	446	0,72
300	25 609	41,14
400	11 105	17,84
500	2 325	3,73
600	2 060	3,31
800	495	0,80
1000	910	1,46
1100	225	0,36
1300	920	1,48
1400	5 125	8,23
1500	260	0,42
1600	9 370	15,05
1800	1 430	2,30
TOTAL	62 251	100%

Les Coteaux du Bel Air sont équipés d'une galerie technique de 1,6 km de long regroupant les alimentations principales de l'ensemble des concessionnaires et un collecteur d'assainissement.

I.1.5.4. Les grilles et avaloirs

Afin d'assurer le drainage des eaux de ruissellement de nombreux avaloirs et grilles sont répartis dans la ville. On en compte environ 1500.

I.1.5.5. Les postes de refoulement

Sept postes de relèvement sont également présents sur le réseau :

- Au nouveau cimetière.
- Au terrain d'entraînement du PSG.
- Au stade municipal vers le réseau du camp militaire des Loges (bassin de collecte de Poissy).
- Au pont des Ambassadeurs.
- Sur la pelouse de la Fête des Loges.
- Rue Bastiat au niveau du bassin de rétention
- Rampe piétonne sous la voie ferroviaire place Frahier.

I.1.5.6. Les déversoirs d'orage

Les cinq déversoirs d'orage se situent :

- Rue du Pontel et Avenue du Professeur Roux (ouvrage syndical). Dans cet ouvrage, un délestage vers le réseau pluvial syndical rue du Baron Gérard est possible.
- Place Aschaffenburg (ouvrage syndical), ce déversoir fait office de double surverse d'une part entre le réseau unitaire syndical et le réseau pluvial syndical et d'autre part entre le réseau communal de la place Sainte-Catherine et le réseau pluvial syndical.
- Rue Saint-Léger (ouvrage communal), délestage entre le réseau communal et le réseau syndical parallèle.

- Rue du Docteur Grandhomme (ouvrage communal), il déleste le raccordement entre le quartier Robereau et la rue Bonnemain.
- Route de Fourqueux (ouvrage syndical), il déleste l'émissaire syndical vers le réseau pluvial.

Ces ouvrages qui permettent le délestage du réseau communal vers le réseau syndical sont gérés avec l'aide du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

I.1.5.7. Bassin de rétention

Un bassin de rétention de 1700m³ situé rue Bastiat permet d'éviter les débordements du réseau sur la place Frahier.

I.1.6. Mode de gestion du service

Le réseau de collecte communal est géré en régie. La maîtrise d'œuvre est assurée par le personnel communal.

Les travaux de curage, de petites et de grosses réparations ainsi que les inspections télévisées et le contrôle du réseau visitable sont confiés à des entreprises adjudicataires de marchés publics suite à une mise en concurrence sur appel d'offres ouvert.

I.1.6.1. Le curage et l'entretien

Depuis de nombreuses années, la Ville a opté pour un marché d'entretien des collecteurs d'assainissement visant à garantir l'écoulement normal et continu des eaux. Ces prestations ont été confiées à l'entreprise IFA (Ile-de-France Assainissement) en juin 2007 pour une durée de 3 ans, il se termine fin 2010.

Il comprend :

- Un curage de 10 km du réseau par an,
- 4 km d'inspection télévisée,
- 30 interventions de curage à la demande,
- Deux nettoyages par an des 1500 ouvrages d'engouffrement avec leur branchement et leur décantation éventuelle,
- Curage de séparateur d'hydrocarbures de parking (un seul séparateur prévu au marché),
- Inspections télévisées à la demande.

Aujourd'hui le service a en charge quatre séparateurs hydrocarbures situés dans différents parc de stationnement public, rue des Lavandières, avenue Saint-Fiacre, rue Henri Dunant, et rue Saint-Léger (derrière le lycée international). Ils sont curés une fois par an.

Ces prestations permettent de donner un état du réseau sur l'année et de réaliser un contrôle global des collecteurs. Les interventions sont programmées selon les difficultés rencontrées (constatations d'odeurs, débordements, remontés d'informations des entreprises ou des riverains, ...).

I.1.6.2. Les travaux en tranchée

Ces travaux comprennent toutes les réparations sur le réseau ainsi que les réalisations d'ouvrages neufs réalisées en tranchée ouverte. Un bordereau de prix détaillé permet d'adapter les travaux à effectuer.

Ce marché a été confié au groupement SRBG/EUROVIA en début d'année 2008 pour une durée de 3 ans, il se termine fin 2010.

I.1.6.3. Les travaux sans tranchée

Ces travaux concernent les rénovations de l'intérieur des canalisations soit par moyen humain soit par des techniques de chemisage. Il est également prévu des travaux de réfection d'ouvrages annexes tels que les avaloirs, les regards, et c...

Ce marché a été confié au groupement HPBTP/TELEREP en début d'année 2008 pour une durée de 3 ans, il se termine fin 2010.

I.1.6.4. L'entretien des postes de refoulement

L'entretien comprend les vérifications des pompes mais aussi de toute la partie électrique et automatique des postes ainsi que le curage des cuves. Ce marché prévoit des forfaits horaires d'intervention en cas d'urgence.

Le contrôle et l'entretien des postes de relèvement sont effectués par EAV titulaire du marché. Celui-ci a été renouvelé en juillet 2009 pour une durée de 3 ans, EAV reste le prestataire.

I.2. La tarification et les recettes de service

I.2.1. Les modalités de tarification

Toutes les prestations ainsi que la part assainissement dans la facture d'eau sont soumises à une TVA de 5,5% (excepté la part communale).

Les recettes sont aux nombres de trois :

- part assainissement indexé sur le volume consommé,
- participation pour raccordement à l'égout (PRE),
- contrôle de bon raccordement.

I.2.1.1. Les modalités de tarification

Différentes catégories d'abonnés font l'objet d'un tarif différent :

- les abonnés communaux ne payent pas de surtaxe communale sur la part eau ;
- les abonnés pour lesquels les effluents se jettent via le syndicat Boucle de Seine ou le syndicat de Sartrouville ou encore le syndicat de l'Hautil (cf. schéma du réseau page 6 du présent document) ont également une tarification différente.

cf. ANNEXE 1.

I.2.1.2. Les modalités d'évolution et de révision

Part communale de l'assainissement dans la facture d'eau potable :

<i>délibération</i>	<i>Période exécutoire</i>	<i>Tarif 2007</i>	<i>Tarif 2008</i>	<i>Tarif 2009</i>	<i>Evolution</i>
Du 20 décembre 2007	Année 2009	0,1020 €/m ³	0,1040 €/m ³	0,1061€/m ³	2 %

L'évolution de tarification n'est pas basée sur une formule de révision, elle est proposée par le service selon une augmentation générale du coût de la vie (environ 2%).

Part communale de l'eau dans la facture d'eau potable :

délibération	Période exécutoire	Tarif 2007	Tarif 2008	Tarif 2009	Evolution
Du 20 décembre 2007	Année 2009	0,0400 €/m ³	0,0400 €/m ³	0,0400 €/m ³	0 %

I.2.2. Les éléments relatifs au prix du mètre cubePrésentation d'une facture au 1^{er} janvier 2009 pour 120m³ :

	Prix HT au 01/01/2009	Prix HT au 01/07/2009
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Part du délégataire		
. Abonnement	33,52	33,74
. Consommation 120 m ³	133,97	134,86
Surtaxe Communale	4,80	4,80
Organismes d'Etat		
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00
. Agence de l'eau prélève.	13,78	13,78
. Voies navigables France	1,33	1,33
T.V.A. à 5.5%	10,31	10,37
Sous total TTC eau	197,70	198,87
m3 TTC	1,65	1,66
COLLECTE & TRAITEMENT		
Part du délégataire		
. Consommation 120 m ³	10,99	10,88
Part de la Collectivité		
. redevance communale	12,73	12,73
. surtaxes syndicales	12,06	12,06
. SIAAP	50,41	50,41
. modernisation des réseaux de collecte	34,56	34,56
T.V.A. à 5.5%	5,94	5,94
Sous total TTC assainissement	126,70	126,58
m3 TTC	1,06	1,05
Lutte contre la pollution	45,96	45,96
T.V.A. à 5.5%	2,53	2,53
Soit le m3 TTC	1,46	1,46
m³ € TTC		
EAU + ASSAINISSEMENT	3,11	3,12

Cette facture est représentative de la majorité des abonnements des saint-germanois.

La part du délégataire revient au gestionnaire du réseau, ici Lyonnaise des Eaux. A cela s'ajoute la part des collectivités (communale et syndicales), enfin diverses taxes vont aux organismes de l'Etat.

Certaines structures (Agence de l'eau, Voies navigables de France, ...) financent des projets d'assainissement (travaux, aménagement contre les inondations, ...) à l'aide de subventions accordées aux collectivités.

1.2.3. La facture d'eau

La surtaxe communale d'eau potable n'a pas augmenté entre 2008 et 2009. En revanche, la part assainissement revenant à la commune est passée de 0,104 €/m³ en 2008 à 0,1061 €/m³ en 2009.

Cette augmentation de 2% correspond sensiblement à l'évolution du coût de la vie.

1.2.4. Les autres recettes d'exploitation

1.2.4.1. Participation pour raccordement à l'égout (PRE)

Par **Délibération du Conseil Municipal** en date du **3 novembre 1983** modifiée le 19 décembre 1984, il avait été décidé la création d'un droit pour le raccordement aux égouts. Le montant variait alors selon la nature et la surface du local raccordé.

Par **Délibération en date du 12 juin 1991**, le mode de calcul a été modifié et fut indexé à l'indice TP01 (index général tous travaux). À cette date, le montant était de 4 841 F. La réévaluation annuelle se fait le 1^{er} juillet à partir de l'indice TP01 du mois de décembre précédent.

Ces délibérations mentionnent que cette participation est exigible pour une maison individuelle, par appartement dans un ensemble immobilier ainsi que par tranche inférieure ou égale à 100 m² de surface de plancher pour les immeubles industriels, commerciaux ou à usage de bureaux, et par tranche de 300 m² d'entrepôt.

Évolution de la PRE

<i>2007-2008</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2009-2010</i>	<i>Evolution</i>
1 165,27 €	1 234,71 €	1 272,03 €	3 %

Formule de révision :

$$\frac{\text{tarif année } n_0 \times \text{valeur TP01 année } n}{\text{valeur TP01 année } n_0}$$

$$\text{Soit du 1}^{\text{er}} \text{ juillet 2008 au 30 juin 2009 : } \frac{738,01 \times 595,6}{356,0} = 1234,71 \text{ €}$$

$$\text{du 1}^{\text{er}} \text{ juillet 2009 au 30 juin 2010 : } \frac{738,01 \times 613,6}{356,0} = 1272,03 \text{ €}$$

I.2.4.2. Contrôle de bon raccordement

Depuis 2004, la Ville a mis en place un tarif pour le contrôle de bon raccordement au réseau communal d'assainissement. Ces prestations sont réalisées depuis juin 2007 par l'entreprise IFA. La taxe couvre le prix du bordereau du marché ainsi que le travail effectué par le service Voirie-Réseaux.

L'évolution de tarification n'est pas basée sur une formule de révision, elle est proposée par le service selon une augmentation générale du coût de la vie (environ 2%).

Evolution du tarif pour un contrôle de bon raccordement

<i>délibération</i>	<i>Période exécutoire</i>	<i>Type de forfait</i>	<i>Tarif 2007</i>	<i>Tarif 2008</i>	<i>Tarif 2009</i>	<i>Evolution</i>
Du 20 décembre 2007	Année 2009	Pavillon ou immeuble d'un étage au plus	214 €	218 €	223 €	2,29 %
		Immeuble de plus d'un étage	316 €	321 €	329 €	2,49 %
		Pour chaque demande supplémentaire	214 €	217,5 €	222,5 €	2,30 %

I.3. Les indicateurs de performance

I.3.1. Le taux de desserte des réseaux de collecte

Taux de desserte = nombre d'abonnés effectifs / nombre d'abonnés potentiels

Le nombre d'abonné assainissement est de 5 154.

Nous comptons 5 558 abonnés à l'eau potable et 123 installations d'assainissement non collectif connu.

Le taux de desserte est donc égale à 0,95.

I.3.2. Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

L'indicateur est défini selon un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 elles concernent la connaissance et l'inventaire ; de 70 à 100, elles portent sur la gestion.

<i>Echelle de notation selon l'arrêté du 2 mai 2007</i>		<i>note</i>
Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	0	-
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	-
Mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	+ 10	10
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+ 10	10
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de	+ 10	0

relèvement, déversoirs...)		
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)	+ 10	0
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+ 10	0
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+ 10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	+ 10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+ 10	0
TOTAL connaissance et gestion du patrimoine	100	50

Le niveau de connaissance du patrimoine est le même qu'en 2008. La Ville de Saint-Germain-en-Laye possède un système d'information géographique (SIG).

1.3.3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

La commune n'est chargée que de la collecte des effluents, le transport hors du territoire communal est assuré majoritairement par le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL). Le traitement est de la compétence du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

1.3.3.1. Conformité de la collecte des effluents

1.3.3.1.1. Etendu du réseau

La quasi-totalité de l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye est desservie en assainissement.

Trois extensions de réseau ont eu lieu en 2009 :

- L'extension du collecteur rue du Fer à Cheval après aménagement de la RN13.
- L'extension du collecteur rue Pasteur après aménagement de la RN13.
- L'extension du réseau de la rue La Rochejaquelein pour le raccordement d'une propriété.

1.3.3.1.2. Déversement de temps sec

Aucun déversement ou rejet direct en milieu naturel ne peut avoir lieu à Saint-Germain-en-Laye. Tous les effluents se déversent dans le réseau syndical.

1.3.3.1.3. Fuite et apport d'eaux claires parasites

Le diagnostic de 2001 réalisé par le bureau d'étude Safège a montré que les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP) sont d'environ 2 280 m³/j soit environ 30% du débit par temps sec.

Afin de lutter contre les ECP, le service assainissement s'est doté d'un marché « travaux sans tranchée », les travaux de gainage de réseau permettent un renforcement structurel ainsi qu'une étanchéité parfaite de la canalisation.

1.3.3.2. Conformité des équipements d'épuration

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.3.4. Évolution du taux de dépollution

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.4. Le taux de boues évacuées de façon conforme

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

I.3.5. Le taux de débordement des effluents chez les usagers

Il s'agit du nombre de demande d'indemnisation présentée par des tiers, usagers ou non du service.

<i>Demande d'indemnisation</i>			
<i>Date du Dossier</i>	<i>Adresse</i>	<i>Nature du sinistre</i>	<i>Cause présumée</i>
16/06/08	21 rue au Pain	Dégât des eaux dans les caves de l'immeuble	En cours d'expertise.

I.3.6. Le nombre de points du réseau avec interventions fréquentes

C'est le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an, hors branchement strict.

<i>Rue concernée</i>	<i>Nature</i>	<i>Type d'intervention</i>	<i>Cause</i>
Avenue Kennedy	Mauvais écoulement	curage	Amas de graisse
Ru de Buzot (rue du Val Joyeux)	Mauvais écoulement du ru	Extraction des déchets	Encombrement dû aux déchets flottants

Une étude sera menée sur le réseau de l'avenue Kennedy et les éventuels travaux engagés afin d'améliorer l'écoulement des effluents.

Des travaux sur le ru sont prévus afin d'éviter l'encombrement des déchets flottants rue du Val Joyeux.

I.3.7. Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Il s'agit d'apprécier le maintien de la valeur patrimoniale de la collectivité.

Longueur cumulée de canalisation renouvelée au cours des cinq dernières années X 100
5 X longueur de canalisation

Année	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Réseau renouvelé	345 m	248 m	439 m	757 m	747 m	2536 m

Soit : $2536 \text{ m} / 62\,251 \text{ m} \times 5 = 0,8\%$

Ainsi pour 2822 mètres de canalisation renouvelée, le taux de renouvellement du réseau est de 0,8 %

1.3.8. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne possède pas d'équipement d'épuration.

1.3.9. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

Les deux ouvrages communaux ne déversent pas dans le milieu naturel. Le déversoir d'orage (DO) rue Saint-Léger déleste dans le réseau syndical. Le DO rue du Docteur Grandhomme sert de surverse pour le quartier Robereau vers le réseau communal de la rue Bonnemain.

1.3.10. Durée d'extinction de la dette

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'indicateur est calculé (à partir du compte administratif) de la manière suivante :

Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Soit en 2009 : 449 804,78 € / 237 402 € = 1,89

Récapitulatif :

<i>Année</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
<i>Durée d'extinction de la dette</i>	<i>1,27</i>	<i>1,89</i>

1.3.11. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

A Saint-Germain-en-Laye, le taux d'impayés au 31 décembre 2009 sur les factures émises au titre de l'année 2008 s'élève à 0,05% *.

* Sources Lyonnaises des Eaux

1.3.12. La gestion des réclamations

La Ville a mis en place un suivi des courriers et des courriels. Ils sont tous enregistrés et archivés. La recherche des réclamations est faite par réponses envoyées.

Date	Adresse	Nature du sinistre	Cause présumée
27/04/09	3 rue des Bons Enfants	Débordement des eaux usées sur la chaussée	Branchement privé obstrué
06/05/09	131 boulevard Carnot	Grilles obstruées	Manque d'entretien en domaine privé
02/06/09	11 rue Albert Priolet	Affaissement sur trottoir	Branchement privé cassé
24/06/09	84 avenue Foch	Inondation cave	Branchement privé cassé (expertise)
22/07/09	10 rue des Bons Enfants	Inondation cave	Branchement privé cassé
06/05/09	1 rue de Tourville	Inondation sous-sol	Branchement privé cassé (expertise)

Date	Adresse	Nature du sinistre	Cause présumée
13/05/09	Rue Charles Rhoné	Affaissement sur chaussée	Branchement privé cassé
06/07/09	28 rue de Poissy	Inondation école des Ecuyers	Branchements privés cassés
12/11/09	4 rue Danès de Montardat	Inondation sous-sol	Branchement privé non conforme
16/11/09	4 rue Jeanne d'Arc	Infiltration dans le pavillon	Branchement non conforme (vérification en cours)
02/12/09	Rue Saint Jean-Marie Vianney	Affaissement chaussée	Vérification en cours

I.4. Le financement des investissements

I.4.1. Les travaux engagés pendant l'exercice

<i>Principaux travaux réalisés en 2009</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Montant TTC (euros)</i>
Amélioration des postes de refoulement (au pont des ambassadeurs et au stade)	26 025,74
Remplacement du collecteur de la rue Schnapper (Ø300 sur 330m)	172 235,24
Chemisage de la canalisation avenue Foch (fin de chantier)	23 617,12
Extension du collecteur rue du Fer à Cheval après aménagement de la RN13 (fin de chantier)	124 174,54
Extension du collecteur rue Pasteur après aménagement de la RN13 (fin de chantier)	70 818,14
Réhabilitation du collecteur rue du Vieux Marché (T160 sur 100m)	62 603,42
Réhabilitation complète de l'assainissement rue des Bons Enfants	168 651,40
Extension du réseau rue de la Rochejaquelein (Ø300 sur 60m)	29 363,87
Opération diverses sur le site de la Fête des Loges	1 859,31

I.4.2. L'état de la dette au 31 décembre 2009

Dette en capital

<i>Organisme prêteur</i>	<i>Projet concerné</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Capital restant dû au 31/12/2009</i>
Agence de l'eau Seine Normandie	Travaux de réhabilitation du réseau rue Wauthier	126 000,00 €	84 000,00 €
Agence de l'eau Seine Normandie	Travaux de raccordement rue du Val Joyeux	15 677,00 €	11 496,48 €
Caisse d'Epargne	Travaux d'assainissement divers	256 564,37 €	54 308,30 €

<i>Organisme prêteur</i>	<i>Projet concerné</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Capital restant dû au 31/12/2009</i>
Caisse d'Epargne	Financement investissement 2009	300 000,00 €	300 000,00 €
Total		698 241,37 €	449 804,78 €

Annuité 2009

Remboursement en capital	62 212,62
Intérêts	3 126,61
Total	65 339,23

1.4.3. Les projets et les travaux

Les principaux travaux envisagés pour les exercices ultérieurs :

<i>Projets / travaux programmés</i>	<i>Montant estimé (€ TTC)</i>	<i>Priorité*</i>
ru de Buzot (amélioration écoulement rue du Val Joyeux)	20 000	1
Chemisage réseau rue Rameau (Ø250 sur 12m)	8 000	1
Chemisage réseau impasse des 4 fils Aymon (Ø300 sur 30m)	10 000	1
Chemisage réseau rue Ducastel (Ø300 sur 90m)	27 000	1
Chemisage réseau rue d'Ourches (Ø500 sur 55m)	20 000	1
Chemisage réseau rue de la Salle (Ø300 et Ø500 sur 140m)	45 000	1
Kennedy (étude)	5 000	2
Kennedy (travaux)	50 000	2

* priorité : 1=important, 2=secondaire

1.4.4. Le programme pluriannuel de travaux

Sans objet.

1.5. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

Sans objet.

II. Le service public de l'assainissement non collectif

II.1. Les caractéristiques techniques du service

II.1.1. Le nombre d'habitants desservis

II.1.1.1. Le zonage

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye est occupé aux trois quarts par la forêt domaniale (3553 ha pour une superficie totale de 4827 ha). Il en résulte, logiquement, une zone d'assainissement collectif (l'agglomération) et une zone de non collectif ou naturelle (cf. ANNEXE 2).

Le zonage a été réalisé et acté en octobre 2005 dans le plan local d'urbanisme (PLU).

II.1.1.2. L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service et périmètre

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été mis en place fin 2008. Un diagnostic des dispositifs a été réalisé au cours de l'année 2009. 123 installations ont été recensées (cf. ANNEXE 3).

Cette prestation a été prévue dans le marché d'assainissement « curage et entretien ». Elle a été confiée à Véolia-eau (sous-traitant d'IFA).

La forêt est classée en zone N (espaces naturels et forestiers sensibles). Le PLU indique « l'interdiction pure et simple des constructions nouvelles et des extensions des constructions existantes » dans cette zone. Cette prescription rend l'évolution du nombre de ménage desservi impossible.

Globalement, 2,2% des saint-germanois sont concernés par l'assainissement non collectif.

II.1.2. L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au point A n'atteint pas 100 :

<i>Echelle de notation selon l'arrêté du 2 mai 2007</i>		<i>note</i>
A – éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	+ 30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	+ 30	30
B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+ 10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+ 20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+ 10	0
TOTAL mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	70

Commentaire :

- Le zonage a été approuvé par délibération du 18 octobre 2005.
- Le règlement du service public d'assainissement non collectif a été acté par délibération du 18 septembre 2008.

La prestation fait l'objet de deux phases :

- Phase 1 : un diagnostic et un programme de réhabilitation éventuelle de toutes les installations. Cette première phase est terminée.
- Phase 2 : le contrôle périodique tous les quatre ans et le suivi de chantier.

II.2. La tarification et les recettes du service

II.2.1. La tarification

Le service est assujéti à une TVA de 5,5%.

La mise en place du service a eu lieu en fin d'année 2008. La première phase s'est terminée en fin d'année 2009. A ce jour, les recettes sont inexistantes.

II.2.1.1. Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation

Une redevance forfaitaire a été mise en place en 2008 et adoptée lors du conseil municipal en date du 18 septembre 2008.

Inscrit dans le tableau des tarifs municipaux, la redevance est réévaluée chaque année au mois de décembre.

<i>Année</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>Evolution</i>
<i>tarif</i>	200 €	204 €	2 %

II.2.1.2. Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien

Au même titre que la redevance précédente, celle-ci a été mise en place en 2008 et adoptée lors du conseil municipal en date du 18 septembre 2008.

Inscrit dans le tableau des tarifs municipaux, la redevance est réévaluée chaque année au mois de décembre.

<i>Année</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>Evolution</i>
<i>tarif</i>	120 €	122 €	1,67 %

II.2.2. Les recettes d'exploitation

Le diagnostic a été réalisé en 2009. Il n'y a pas encore eu de réhabilitation et de visite périodique de contrôle. Aucune recette n'a été perçue en 2009.

II.3. Indicateur de performance : le taux de conformité des installations

Il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

123 dispositifs ont été contrôlés, aucun n'a été jugé conforme.

Le taux de conformité pour 2009 est donc de 0%.

II.4. Le financement des investissements

La desserte étant très peu étendue, le service se limite aux missions obligatoires de contrôle. Il n'a donc pas vocation à effectuer des travaux.

ANNEXE 1

Tarif pour les abonnés communaux « syndicat Boucle de Seine », représentant tous les bâtiments communaux situés en agglomération :

	Prix HT au 01/01/2009	Prix HT au 01/07/2009
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Part du délégataire		
. Abonnement	33,52	33,74
. Consommation 120 m ³	133,97	134,86
Surtaxe Communale	0,00	0,00
Organismes d'Etat		
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00
. Agence de l'eau prélèvt.	13,78	13,78
. Voies navigables France	1,33	1,33
T.V.A. à 5.5%	10,04	10,10
Sous total TTC eau	192,64	193,81
m3 TTC	1,61	1,62
COLLECTE & TRAITEMENT		
Part du délégataire		
. Consommation 120 m ³	10,99	10,88
Part de la Collectivité		
. redevance communale	12,73	12,73
. surtaxes syndicales	12,06	12,06
. SIAAP	50,41	50,41
. modernisation des réseaux de collecte	34,56	34,56
T.V.A. à 5.5%	5,94	5,94
Sous total TTC assainissement	126,70	126,58
m3 TTC	1,06	1,05
Lutte contre la pollution	45,96	45,96
T.V.A. à 5.5%	2,53	2,53
Soit le m3 TTC	1,46	1,46
m³ € TTC		
EAU + ASSAINISSEMENT	3,07	3,07

Tarif pour les abonnés communaux « Syndicat de l'Hautil », représentant le stade municipal Georges Lefèvre avenue du Président Kennedy :

	Prix HT au 01/01/2009	Prix HT au 01/07/2009
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Part du délégataire		
. Abonnement	33,52	33,74
. Consommation 120 m ³	133,97	134,86
Surtaxe Communale	0,00	0,00
Organismes d'Etat		
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00
. Agence de l'eau prélève.	13,78	13,78
. Voies navigables France	1,33	1,33
T.V.A. à 5.5%	10,04	10,10
Sous total TTC eau	192,64	193,81
m3 TTC	1,61	1,62
COLLECTE & TRAITEMENT		
Part du délégataire		
. Consommation 120 m ³	25,91	25,66
Part de la Collectivité		
. redevance communale	26,52	26,52
. surtaxes syndicales	22,73	22,73
. SIAAP	50,41	50,41
. modernisation des réseaux de collecte	34,56	34,56
T.V.A. à 5.5%	7,35	7,33
Sous total TTC assainissement	167,48	167,21
m3 TTC	1,40	1,39
Lutte contre la pollution	45,96	45,96
T.V.A. à 5.5%	2,53	2,53
Soit le m3 TTC	1,80	1,80
m³ € TTC		
EAU + ASSAINISSEMENT	3,41	3,41

Tarif pour les abonnés particuliers « Syndicat Boucle de Seine », représentant tous les habitants situés en agglomération :

	Prix HT au 01/01/2009	Prix HT au 01/07/2009
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Part du délégataire		
. Abonnement	33,52	33,74
. Consommation 120 m ³	133,97	134,86
Surtaxe Communale	4,80	4,80
Organismes d'Etat		
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00
. Agence de l'eau prélève.	13,78	13,78
. Voies navigables France	1,33	1,33
T.V.A. à 5.5%	10,31	10,37
Sous total TTC eau	197,70	198,87
m3 TTC	1,65	1,66
COLLECTE & TRAITEMENT		
Part du délégataire		
. Consommation 120 m ³	10,99	10,88
Part de la Collectivité		
. redevance communale	12,73	12,73
. surtaxes syndicales	12,06	12,06
. SIAAP	50,41	50,41
. modernisation des réseaux de collecte	34,56	34,56
T.V.A. à 5.5%	5,94	5,94
Sous total TTC assainissement	126,70	126,58
m3 TTC	1,06	1,05
Lutte contre la pollution	45,96	45,96
T.V.A. à 5.5%	2,53	2,53
Soit le m3 TTC	1,46	1,46
m³ € TTC		
EAU + ASSAINISSEMENT	3,11	3,12

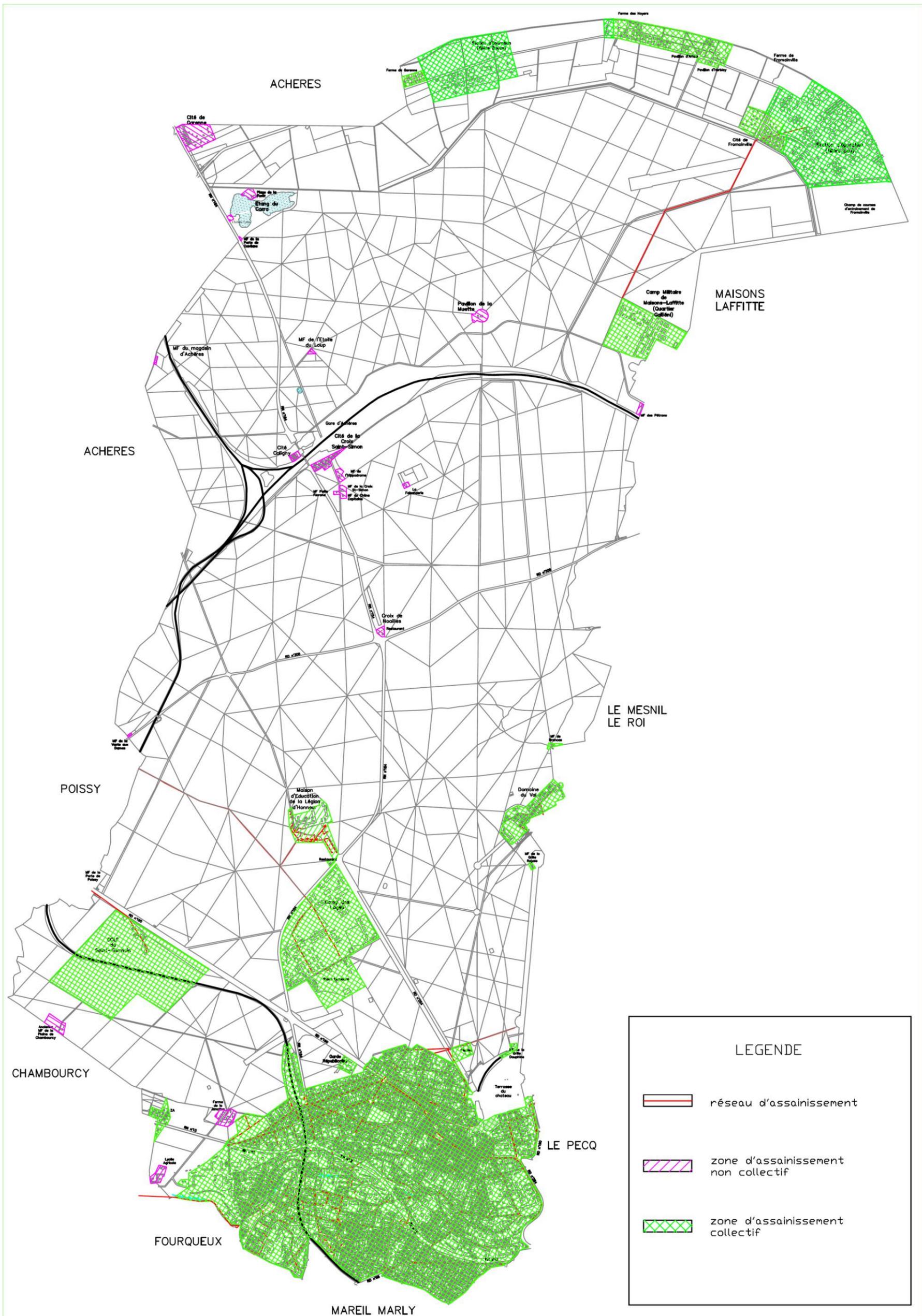
Tarif pour les abonnés particuliers « Syndicat de Sartrouville », représentant tous les habitants du Domaine du Val :

	Prix HT au 01/01/2009	Prix HT au 01/07/2009
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Part du délégataire		
. Abonnement	33,52	33,74
. Consommation 120 m ³	133,97	134,86
Surtaxe Communale	4,80	4,80
Organismes d'Etat		
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00
. Agence de l'eau prélève.	13,78	13,78
. Voies navigables France	1,33	1,33
T.V.A. à 5.5%	10,31	10,37
Sous total TTC eau	197,70	198,87
m3 TTC	1,65	1,66
COLLECTE & TRAITEMENT		
Part de la Collectivité		
. redevance communale	12,73	12,73
. surtaxes syndicales	14,88	14,88
. SIAAP	50,41	50,41
. modernisation des réseaux de collecte	34,56	34,56
T.V.A. à 5.5%	8,26	8,26
Sous total TTC assainissement	120,85	120,85
m3 TTC	1,01	1,01
Lutte contre la pollution	45,96	45,96
T.V.A. à 5.5%	2,53	2,53
Soit le m3 TTC	1,41	1,41
m³ € TTC		
EAU + ASSAINISSEMENT	3,06	3,07

Tarif pour les abonnés particuliers « Syndicat de l'Hautil », représentant la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur, le Camp des Loges et tous les habitants de l'avenue du Président Kennedy ainsi que le Golf de Saint-Germain :

	Prix HT au 01/01/2009	Prix HT au 01/07/2009
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Part du délégataire		
. Abonnement	33,52	33,74
. Consommation 120 m ³	133,97	134,86
Surtaxe Communale	4,80	4,80
Organismes d'Etat		
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00
. Agence de l'eau prélève.	13,78	13,78
. Voies navigables France	1,33	1,33
T.V.A. à 5.5%	10,31	10,37
Sous total TTC eau	197,70	198,87
m3 TTC	1,65	1,66
COLLECTE & TRAITEMENT		
Part du délégataire		
. Consommation 120 m ³	25,91	25,66
Part de la Collectivité		
. redevance communale	26,52	26,52
. surtaxes syndicales	22,73	22,73
. SIAAP	50,41	50,41
. modernisation des réseaux de collecte	34,56	34,56
T.V.A. à 5.5%	7,35	7,33
Sous total TTC assainissement	167,48	167,21
m3 TTC	1,40	1,39
Lutte contre la pollution	45,96	45,96
T.V.A. à 5.5%	2,53	2,53
Soit le m3 TTC	1,80	1,80
m³ € TTC		
EAU + ASSAINISSEMENT	3,45	3,45

ANNEXE 2 - ZONAGE



LEGENDE

-  réseau d'assainissement
-  zone d'assainissement non collectif
-  zone d'assainissement collectif

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif des installations d'assainissement non collectif contrôlées :

N° rue	Type	Adresse	Code postal	Bureau distributeur	PROPRIETAIRES
	CITE	FOYER DU GRAND CORMIER CITE DU GRAND CORMIER	78260	ACHERES	S.A.H.L.M LA SABLIERE 24 RUE DE PARADIS 75010 PARIS GESTIONNAIRE: MR DIAWARA CITE DU GRAND CORMIER 78260 ACHERES
1	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
2	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
3	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
4	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
5	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
6	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
7	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
8	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
9	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
10	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
1	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
2	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
3	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
4	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
5	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
6	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
7	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
8	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
9	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
10	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
11	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
12	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
13	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
14	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
15	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
16	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
17	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
18	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
19	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
20	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
		ECOLE-CITE CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
1	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
3	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
5	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
7	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
8	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
9	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
1	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
3	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
5	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
7	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
9	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
1	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2B	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
8	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
10	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
12	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
	ETANG	DE CORA (ECOLE DE VOILE)	78260	ACHERES	CENTRE YACHTING DE CONFLANS 13 PASSAGE DES NEIGES D'ANTAN 95800 CERGY ST CHRISTOPHE
	ETANG	DE CORA (MF- DE LA PORTE DE CONFLANS)	78260	ACHERES	OFFICE NATIONAL DES FORETS - MME VATRAN -SERVICE IMMOBILIER - 27 RUE EDOUARD CHARTON 78000 VERSAILLES
		CROIX DE NOAILLES (LOSTERIA RESTAURANT)	78260	ACHERES	
	ROUTE	DE LA MUETTE (MF)	78260	ACHERES	
		MF-GRILLE ROYALE			
	AVENUE	DES LOGES (MF- GRILLE DAUPHINE*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	RUE	DU BUISSON RICHARD (MF- DE BRANCAS*)	78600	LE MESNIL LE ROI	
		MF-PAVILLON DE LA MUETTE	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE L'ETOILE DU LOUP	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF*- DE LA VENTE AUX DAMES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE PALLIS FERRAND	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF-DU CHENE CAPITAINE	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE L'HIPPODROME	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE LA CROIX ST SIMON	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE LA CROIX ST SIMON	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- LA FAISANDERIE	78260	ACHERES	
	RUE	MARYSE BASTIE (MF- DE LA COTE DE POISSY*)	78300	POISSY	
	RUE	DE LA MUETTE (MF- DES PETRONS*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		CARREFOUR DES 6 CHIENS (ROTISSERIE DES LOGES*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DES PORTES DE CHAMBOURCY			OFFICE NATIONAL DES FORETS - MME VATRAN -SERVICE IMMOBILIER - 27 RUE EDOUARD CHARTON 78000 VERSAILLES
1	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
2	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
3	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
4	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
5	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES (FERME D'HENNEMONT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES (CENTRE EQUESTRE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	CITE	CITE DU GRAND CORMIER	78260	ACHERES	
1	ROUTE	DE BRET (BUNGALOW EE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (BV)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (CABINET MEDICAL)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (CANTINE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ECOLE TRANSPORT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	SNCF-DIRECTION FINANCIERE UP-PATRIMOINE MANTES SEINE ET VEXIN - MR LEGENBRE - 1 ROUTE DE BRET 78260 ACHERES

N° rue	Type	Adresse	Code postal	Bureau distributeur	PROPRIETAIRES
1	ROUTE	DE BRET (ECOLE VOIE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (FORMATION INCENDIE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (FOYER)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (MAISON DES SYNDICATS)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ORGANISME)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (PARC CATENAIRE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (PARC CATENAIRE SCLE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (PARC SES)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POLYGONE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE A)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE AMBASSADEURS)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE B)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE C)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET(POSTE DE LA BUTTE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE LA MUETTE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE 2)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE 3)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (RAG)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET(SECTION RDC)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (SECTION 1 ETAGE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ESCALE 2)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (UFT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (VESTIAIRE DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ATELIER DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (BUNGALOW RATP)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (BATIMENT ADMINISTRATIF-DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ANCIEN CINEMA)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ACHERES-DIEPPE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	CITE	CITE DU GRAND CORMIER (SRBG)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		CHÂTEAU DE ST GERMAIN EN LAYE			DOMAINE NATIONAL DE ST GERMAIN EN LAYE- CONSERVATION 37 RUE DE PONTOISE 78100 ST GERMAIN EN LAYE
1	CHEMIN	DES CARRIERES (FLEURISTE DU DOMAINE NATIONAL)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ALLEE	DAUPHINE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
2	ALLEE	DAUPHINE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	GRILLE	DEMIE LUNE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ALLEE	HENRI II (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	

GERANT- **MR BULTEZ**: SERVICE DES FONTAINES 1BIS RUE
ROBERT DE COTTE 78000 VERSAILLES

*propriété raccordée collectivement